



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MIQUELON-LANGLADE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juillet à seize heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Miquelon-Langlade dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck DETCHEVERRY, Maire.

**Délibération N° 58-24**

Nombre de conseillers municipaux présents : 10  
Nombre de procuration : 0  
Nombre de conseillers municipaux absents : 1  
Date de convocation du conseil municipal : 12 juillet 2024.

**Objet : Attribution d'une subvention à l'association MIQUELON CULTURE PATRIMOINE.**

Étaient présents : Franck DETCHEVERRY, Nancy HAYES, Magali LUCAS, Denis VIGNEAUX, Loïc GASPARD, Denis DETCHEVERRY, Ketty ORSINY, Flore ORSINY, Justine BRAQUART et Vicky YON.

Étaient absents : Nicolas LEMAINÉ

Avaient donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Nancy HAYES.

**Le conseil municipal de Miquelon-Langlade**

**VU**

- Le Code général des collectivités territoriales, en particulier son article L.5721-7 ;
- La loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;

**SUR**

- L'exposé du Président.

**CONSIDERANT**

- La demande de l'association ;
- L'échange avec la chorale « Les voix du Havre » et les liens entre la commune et les Iles de la Madeleine.

**après en avoir délibéré,  
a adopté la délibération dont la teneur suit :**

Article 1 : Attribue à l'association MIQUELON CULTURE PATRIMOINE une subvention de 600 euros (six cents euros) pour permettre à l'association de financer son échange avec le chorale « Les voix du Havre ».

Article 2 : Précise que la somme sera imputée au budget principal de la commune.

Ainsi fait et délibéré en séance le 17/07/2024.

Voix pour :	10
Voix contre :	0
Abstention :	0

La secrétaire,

Le Président,



Transmis au représentant de l'État le
PUBLIE ou NOTIFIE le
ACTE EXECUTOIRE



<p><b>PROCEDURES DE RECOURS</b> <b>Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours</b> Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon Adresse : BP 4200 - Code postal : 97500 - Ville : Saint-Pierre et Miquelon Tél. 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12</p>
---